

M. Taoufik Baccar, gouverneur de la banque centrale de Tunisie (BCT) a tenu lundi 31 mars 2008 au siège de la BCT, une conférence de presse dans laquelle il a analysé les différentes portées des mesures décidées par le président Zine El Abidine Ben Ali, lors de la présentation des états financiers de l'institution pour l'exercice 2007.

A cette occasion, M. Baccar s'est exprimé sur les résultats du secteur bancaire pour l'année écoulée, avec, a-t-il souligné, une évolution positive synonyme d'étape importante sur la voie de la concrétisation des objectifs fixés pour 2009 et ceux inscrits dans le cadre du programme présidentiel « pour la Tunisie de demain ».

A cet égard, M. Baccar a relevé que la première mesure présidentielle incitant les banques à ne pas prélever de commissions au titre de la tenue de comptes spéciaux d'épargne, dans le but d'aider les petits épargnants, vient conforter la décision prise par le chef de l'Etat à l'occasion du 20^{ème} Anniversaire du Changement, relative à la libéralisation de la rémunération des dépôts, tout en maintenant un taux de rémunération minimal.

Il a, ensuite, évoqué la deuxième mesure, relative à la réduction du taux d'intérêt excessif en le calculant sur la base d'une augmentation de 20% du taux d'intérêt effectif moyen contre 33% actuellement, ce qui entraîne une baisse du taux d'intérêt excessif d'environ un point et quart.

Cette importante mesure, a-t-il affirmé, concerne toutes les catégories de crédits à savoir les prêts de logement, les crédits à moyen et long termes, les crédits de consommation, les découverts et autres..... Le gouverneur de la BCT a précisé qu'un projet de loi a été préparé pour amender l'actuelle loi, il sera soumis au gouvernement dans les prochains jours.

M. Taoufik Baccar a avancé que la 3^{ème} mesure autorisant la Banque de l'Habitat à réduire le taux d'intérêt sur les prêts de logement, tout en maintenant inchangé ce taux chaque fois que la période de remboursement des crédits directs dépasse les 15 ans, intervient grâce à l'amélioration des indicateurs financiers de cette banque.

Cette mesure concerne 3 catégories de crédits, la première concerne les crédits accordés sur les ressources ordinaires de la banque (non conditionnées par l'épargne), le taux d'intérêt du crédit équivaut, dans ce cas, au taux du marché monétaire (TMM) + 3% pour une période de remboursement de 15 ans et un autofinancement de 20%.

Le taux d'intérêt a été fixé à 8,5 % pour le crédit dont la période de remboursement varie entre 15 et 20 ans avec un autofinancement de 20%.

La deuxième catégorie de crédit accordée dans le cadre du système d'épargne logement, concerne à son tour deux types de crédits à savoir, en premier lieu, les crédits ordinaires dont le taux d'intérêt n'a pas changé (6,75 %) avec une prolongation de la période de remboursement maximale à 25 ans au lieu de 20 ans et en deuxième lieu les crédits complémentaires dont le taux d'intérêt a été fixé à 7,5 % avec une période de remboursement maximale de 25 ans au lieu de 20 ans actuellement.

Des portées économiques et sociales de ces mesures

La 3^{ème} catégorie de crédits, a précisé M.Taoufik Baccar, concerne les crédits accordés dans le cadre du plan d'épargne logement (El Jedid), le taux d'intérêt équivaut au TMM + 2% pour le système d'épargne d'une durée d'une année et dont la période de remboursement est de 10 ans.

Le taux d'intérêt a été fixé au TMM +2,5% pour le système d'épargne de deux années, dont la période de remboursement est de 15 ans, le taux est le même pour le système d'épargne d'une durée de 3 ans, alors qu'il a été fixé à 8% pour le système d'épargne de 4 années, dont le délai de remboursement est de 20 ans.

Le gouverneur de la banque centrale a, également, évoqué les mesures ciblant les clients du secteur bancaire, précisant qu'elles concernent la mise en place d'un indice pour assurer le suivi de l'évolution du coût des prestations bancaires, relevant la nécessité pour les banques d'informer leurs clients dans le cas de l'adoption d'un taux d'intérêt variable, sur l'impact de l'augmentation du TMM sur les paiements mensuels (principal et intérêts).

Il a mis l'accent sur l'importance des portées économiques et sociales de ces mesures, qui reflètent le modèle de développement décidé par le Chef de l'Etat, elles sont de nature à alléger le coût de financement et permettre à la famille tunisienne d'accéder au logement .

M. Taoufik Baccar a ensuite passé en revue les différents indicateurs qui montrent la contribution des banques à l'effort d'investissement, indiquant que le nombre des projets étudiés a progressé de 2.847 en 2006 à 3.503 en 2007. De même le nombre de projets pouvant être financés a évolué de 2.175 à 2.565 au cours de la même période, alors que le volume de financement a augmenté à 2.211 millions de dinars en 2007 contre 1.813 l'année précédente.

Le gouverneur de la BCT a ajouté que dans le cadre de la concrétisation de la décision présidentielle de rapprocher les services de la banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME), des promoteurs dans toutes les régions, 3 représentations régionales seront créées au Kef, à Sidi Bouzid et à Beja, alors que deux autres ouvriront leurs portes en 2008 pour généraliser la présence de la banque dans toutes les régions avant la fin de 2009.

Réduction des dettes classées ...

Le gouverneur de la BCT a annoncé que l'évolution du secteur bancaire est perceptible à trois niveaux : le financement de l'économie, la mobilisation de l'épargne et les indicateurs de la solidité financière, en l'occurrence.

En ce qui concerne le financement de l'économie, M. Baccar a précisé que le taux d'évolution de l'encours du concours du secteur bancaire à l'économie (crédits et participations) a augmenté pour atteindre 9,8 % contre 7,1% en 2006.

Les dépôts ont enregistré une augmentation de 15% contre 11% en 2006, ce qui reflète l'amélioration de la capacité des banques à mobiliser l'épargne, a-t-il poursuivi.

L'augmentation du rythme de mobilisation des dépôts et du financement de l'économie, a-t-il dit, a contribué à l'amélioration des liquidités dans le secteur par rapport à 2006, ce qui s'est reflété positivement sur les indicateurs de la solidité financière du secteur bancaire.

Ainsi, le taux des dettes classées par rapport aux engagements a baissé de 19,3% en 2006 à 17,3% en 2007, soit une avancée vers la concrétisation de l'objectif fixé, d'ici 2009, celui de porter ce taux à 15%, a expliqué le gouverneur de la BCT.

Le taux de couverture des dettes classées par les provisions a enregistré une amélioration pour atteindre 54,5% en décembre 2007 contre 48,5% au cours du même mois en 2006. L'objectif escompté d'ici 2009 est de porter ce taux à 70%.

Le taux des dettes classées nettes des provisions par rapport aux engagements a baissé de 10,9% à 8,7% au cours de la même période (l'objectif pour 2009 est d'atteindre le taux de 5%).

Une méthode "très prudente" et positive pour l'évaluation globale des risques

Ces résultats s'expliquent, selon le gouverneur de la BCT, par les efforts déployés pour maîtriser les risques et non par la cession de ces dettes à des sociétés de recouvrement ou de radiation des créances.

Il y a lieu de relever que le volume global des cessions aux sociétés de recouvrement et des radiations des créances n'a pas dépassé 130 millions de dinars, précisant que ces mesures reflètent de nouvelles pratiques qui commencent à être adoptées dans le secteur bancaire.

M. Taoufik Baccar a ajouté que les agences de notation internationales ont convenu que la méthode adoptée par la Tunisie pour l'évaluation des dettes classées est conforme aux normes internationales en vigueur.

IL s'agit d'une méthode "très prudente" et positive pour l'évaluation globale des risques.

A relever que les dettes classées sont celles qui n'ont pas été remboursées depuis plus de 3 mois.

Le gouverneur de la BCT a précisé que 5 institutions bancaires répondent aux objectifs de 2009, en ce qui concerne le taux des dettes classées et le taux de couverture des dettes classées par les provisions alors que 9 banques ont réalisé l'objectif fixé, à savoir un taux de dettes classées ne dépassant pas 15%.

Il a ajouté que l'amélioration des assises financières du secteur bancaire permet de regarder l'avenir avec optimisme, étant donné que l'amélioration de la situation du secteur bancaire le rend plus apte à accompagner le processus de développement du pays.

Il a rappelé, dans ce contexte, que les résultats enregistrés sont le fruit des réformes engagées par la Tunisie depuis des années, dont le rythme s'est accéléré durant la dernière période, en vue d'instaurer la culture de qualité dans le service bancaire et promouvoir la concurrence entre les banques.

Le gouverneur a annoncé qu'un premier prix présidentiel de la meilleure agence bancaire sera octroyé prochainement sur la base de critères objectifs et ce, à l'occasion de la tenue du 2^{ème} salon des services bancaires et de la monétique en novembre prochain.

Il a souligné, enfin, le rôle du secteur de l'information dans la sensibilisation du citoyen à la nécessité de s'adapter aux nouveaux services qu'offrent les banques .